

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification n°6 avec enquête publique du PLU d'Ornex (01)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Communauté de Communes du Pays de Gex
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	135 rue de Genève – 01170 GEX Téléphone : 04.50.42.65.56 Adresse mail : urbanisme@ccpg.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	SCOT du Pays de Gex, avec révision en cours, mené en parallèle de l'élaboration du PLUi-H

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	<p>PLU approuvé le 8 novembre 2011</p> <p>Les objectifs de cette modification sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le reclassement de la zone UE existante sur les parcelles AT9, AT10, AT11, AT12 et AT13, en zone Uc, afin d'y développer un projet de renouvellement urbain ; - d'étendre cette zone Uc aux parcelles AT14, AT15, AT16, AT210 et AT211 limitrophes, classées en zone U (la zone Uc étant un de ses secteurs) ; - de créer une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur ce nouveau secteur Uc.

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	4390 hab
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	569,75 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	1,32 ha
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Zones urbaines : 148,41 ha Zones à urbaniser : 27,36 ha Zones agricoles : 277,71 ha Zones naturelles : 116,27 ha

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
<p>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</p> <p>Préserver les qualités de notre cadre environnemental et paysager Renforcer l'animation des principaux lieux de vie de notre commune Maintenir et valoriser le potentiel économique local</p>

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?
<p>Annexe à joindre : délibération engageant la procédure</p> <p>Le projet de délocalisation de la gendarmerie sera mis en œuvre à l'horizon du 1^{er} trimestre 2019 dans le cadre du projet global « Charbonnières » et il permet de libérer un tènement de 4 121 m².</p> <p>La commune a vu dans les emprises de l'actuelle gendarmerie l'enjeu de renouvellement urbain et de réutilisation de terrains libérés par la gendarmerie, dans le cadre d'un projet d'habitat collectif.</p> <p>De manière à permettre la réalisation d'une opération économiquement viable et cohérente d'un point de vue urbain, d'apporter une vision d'ensemble au développement urbain dans ce secteur, elle souhaite intégrer dans ce projet, en plus des parcelles AT9 et AT10 (4 121 m², propriétés du SIVOM de l'Est Gessien) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les parcelles AT11, AT12 et AT13, également classées en zone UE et propriétés privées, dont la parcelle AT13 supportant un bâtiment dédié aux télécommunications ; les trois parcelles totalisent une surface de 4 474 m² ;

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

- les parcelles AT14 (non bâtie), AT15 (bâtie), AT16 (bâtie), AT210 (bâtie) et AT211 (bâtie), classées en U et propriétés privées, et totalisant une surface de 4 602 m².

Ce projet permettra par ailleurs, à la commune :

- de limiter sa consommation foncière pour l'habitat, par le renouvellement urbain,
- de prévenir la dégradation de ces emprises en friche, en prévoyant leur réutilisation et réhabilitation,
- de donner plus d'épaisseur à l'urbanisation le long de l'axe de la RD1005,
- de renouveler le quartier et, dans le même temps, d'en améliorer la qualité et son intégration urbaine au tissu bâti existant,
- de valoriser le foncier par un projet de construction de logements densifié (notamment les terrains actuellement occupés par le bâtiment technique dédié aux télécommunications).

Le projet n'est toutefois pas compatible avec le règlement graphique et écrit sur l'ensemble des secteurs.

Par conséquent, la commune souhaite modifier le zonage existant (UE) afin de le rendre plus cohérent avec son projet, qui prévoit la mutation d'équipements publics en des opérations de logements collectifs. Ces derniers ne seront plus liés à un équipement. Il est donc nécessaire de faire évoluer le zonage UE en zonage Uc et, dans un souci de cohérence, d'inscrire en Uc les parcelles limitrophes intégrées au projet, actuellement classées en U.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	<i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i>

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	<i>Le cas échéant, précisez :</i>
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	<i>Le cas échéant, précisez</i>
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/ <i>Sélection du zonage « Loi Littoral »</i>		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?	X		SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	Le cas échéant, précisez
http://www.gesteau.eaufrance.fr/			Pas de SAGE
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de Communes du Pays de Gex

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone
Secteur de l'actuelle gendarmerie au Sud du Bourg, situé rue de la Gendarmerie

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	• Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Croissance démographique : 3053 hab. en 2006 3531 hab. en 2010 4390 hab. en 2015
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Le projet prévoit la création de 80 logements sur l'emprise de l'OAP Il s'agit de logements réalisés uniquement sur des terrains en renouvellement urbain.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	56 logements vacants en 2015
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Il applique une rétention foncière de 0
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	0 ha ! Le projet concerne uniquement du renouvellement urbain sur des emprises déjà ouvertes à l'urbanisation (UE et UC)

4.1 Présentation de votre projet

Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Non défini
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
La modification porte d'abord sur la mise en cohérence du zonage avec le renouvellement urbain envisagé suite à la délocalisation prochaine de la gendarmerie (locaux + logements). De plus, des haies arborées sont préservées au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme, autour du site de projet ; elles sont identifiées au plan de zonage.	
La modification entraîne également l'évolution du règlement de la zone U, qui comprend désormais un secteur Uc-0a7. Il est ainsi précisé que ce secteur est dédié au développement de l'habitat collectif (notamment par renouvellement urbain), qu'il fait l'objet d'une OAP et est soumis à une servitude de mixité sociale.	
Enfin, le tènement faisant plus de 5 000 m ² , conduit, conformément au SCoT, à la réalisation d'une OAP. Elle permettra, de plus, de prévoir un aménagement cohérent et organisé de la zone, à proximité immédiate de l'axe du BHNS.	
L'OAP précise par ailleurs une densité minimale à atteindre en cohérence avec les objectifs du contrat d'axe lié au projet d'aménagement d'un BHNS entre Ferney-Voltaire et Gex. Pour Ornex, cela se traduit par un objectif d'une densité de 690 logements par hectare. Cette densité importante permet à la fois de réduire les emprises et la consommation foncières, tout en plaçant un maximum d'habitants à proximité des transports en commun.	

4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Non concerné
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none">• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?• quel est leur taux d'occupation ?	Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none">• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?• quel est leur taux d'occupation ?	Non concerné
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Non concerné

Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	
			Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		Le projet est voisin de terres agricoles, pour les cultures céréalières. Il ne les impacte pas. Toutefois, des haies sont protégées pour maintenir et traiter les franges du projet
Des espaces boisés ?		X	<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i>

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	Le projet n'impacte de zones identifiées mais renforce la protection de l'environnement, en classant et protégeant les haies existantes au titre de l'article de l'article L.151-19 du CU
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		ZSC et ZPS Crêts du Haut Jura, situées à plus de 8 kms. Projet sans incidence sur ces espaces
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?	X		RNN Haute Chaîne du Jura, située à plus de 8 kms, Projet sans incidence sur ces espaces
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		ZNIEFF II Marais de Bretigny. Le projet n'a pas d'impact sur ce marais situé à 3,7 km.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		Une zone humide est identifiée par le Scot à 500m du site. Ce secteur est déjà urbanisé. Le renouvellement urbain de ce secteur va améliorer la situation, notamment en gérant les eaux pluviales du site après renouvellement.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Le scot identifie des continuités écologiques. Le site est urbanisé actuellement et n'est pas inclus dans un corridor écologique. Le plus près est à 1 km.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	Aucun réservoir de biodiversité, ni corridor d'importance régionale, ni cours d'eau d'intérêt écologique n'est identifié par le SRCE à Ornex.		

4.5 Paysage, patrimoine bâti

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/	X		Le site est inscrit dans le périmètre de protection du monument historique Château de Voltaire à Ferney-Voltaire
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau

Captages

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	

Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales

Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Les capacités en eau potable sont suffisantes pour alimenter environ 200 – 225 habitants supplémentaires.
--	---	--	---

4.6 Ressource en eau			
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		Les eaux usées sont traitées par la Station d'épuration de Gex St Genis Pouilly à Bois de Bay en Suisse. Elle dispose d'une capacité de 130 000 EqH, pour une charge entrante de 44 370 EqH. Elle est conforme en équipement et en performance. Elle peut donc recevoir les effluents supplémentaires.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?			
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			


4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		Uniquement risque sismique modéré et aléa faible retrait gonflement des argiles.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?	X		Nuisances sonores liées au trafic de la RD 1005. Le projet prévoit une densité plus faible en bordure de la voie, pour réduire le nombre de personnes exposées. Cette voie fait partie du classement sonore des infrastructures de transport. Une isolation adéquate sera imposée.
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		Projet en cours de réalisation d'un BHNS entre Ferney-Voltaire et Gex, le site est à mi-distance des arrêts Ornex et Avenue du Jura (environ à 800m de chacun)
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

<p>Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :</p> <p>– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;</p> <p>– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)</p>		
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

<p>Date : 13/08/2018</p> <p>Lieu : Gex</p>	<p>Christophe BOUVIER</p> <p>Président,</p> <p>SIGNATURE</p> 	<p>Cr</p> <p>Pr</p> <p>SI</p>
--	--	-------------------------------

ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Mme BILLET Marie-Claire
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Pôle Aménagement – Service urbanisme 135 rue de Genève 01170 GEX Téléphone : 04.50.40.65.15 Mail : urbanisme@ccpg.fr